



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

7 DÉCEMBRE 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 7 décembre 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie-Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de séance : Marie-Claire BARCOUDAT

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023 ;
2. Délibération relative à la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie entre le département et la commune d'Apinac (travaux de sécurisation du carrefour route d'Usson) ;
3. Délibération relative à la convention (avenant n°2) de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglo pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire ;
4. Délibération de mise en valeur des monuments de la place de l'église (éclairage) ;
5. Délibération pour demande fonds de concours Loire Forez Agglo enveloppe n°1 (achat photocopieur) ;
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2023 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie entre le département et la commune d'Apinac

Le département de la Loire, accompagne les territoires à travers sa compétence en matière de solidarités territoriales. Il propose notamment d'apporter aux communes rurales et aux EPCI éligibles une assistance technique pour la gestion et l'entretien de leur voirie. L'assistance technique du département peut porter selon le choix du bénéficiaire sur des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et des missions d'appui à la maîtrise d'œuvre.

Il s'agit ici de solliciter le département sur l'aménagement de l'entrée d'Apinac, route de Saint Maurice et la sécurisation du carrefour qui lie les routes d'Usson, Tiranges et Saint Maurice. L'étude porte sur des travaux dont le coût est inférieur à 30000€.

Le coût de la prestation du bureau d'étude est de 2 € par habitant soit pour la commune 1088 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser madame la maire à signer la convention entre le département et la commune ;
- D'autoriser madame la maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Convention (avenant n°2) de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglo pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

La commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter de 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite, d'un rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023.

L'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 12 951,80€ et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024 ;
- d'approuver le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023 ;
- d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Mise en valeur des monuments de la place de l'église (éclairage)

Dans les travaux d'aménagement du centre bourg il convient d'intégrer dès maintenant la mise en valeur des monuments de la place de l'église

Conformément à ses statuts, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessous. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement:

Coût maximal du projet : 72 892€

Participation maximale de la commune : 45% soit 32 801€

Il est proposé au conseil municipal de :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en valeur des monuments de la place de l'église, dans les

conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à madame la maire pour information avant exécution ;

- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- de prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;
- de décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année ;
- d'autoriser madame la maire à signer toutes les pièces.

La proposition est adoptée avec 2 abstentions et 7 voix pour.

5. Demande de fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n°1 (achat copieur)

Le photocopieur actuel donne des signes de faiblesse. Après plus de 12 ans de service la réparation n'est plus possible (pièces indisponibles) et il convient de le remplacer. Ce projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°1 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez Agglomération.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter ce fonds de concours au titre du fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°1) en vue de participer au financement du photocopieur à hauteur de 1750 € maximum.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Informations diverses

- La cérémonie des vœux aura lieu le **dimanche 28 janvier 2024** à 10h30 à la salle des fêtes.
- Le président de Loire-Forez-agglomération viendra à la rencontre des habitants sur les questions de compétence communautaire. La date reste à fixer.
- **Eau** : le transfert de compétence à Loire-Forez-agglomération sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2024. Un courrier a été adressé à chaque abonné pour l'en informer.
- **Éclairage public** : Le passage aux LED de 24 points lumineux de la commune aura lieu dans le courant de l'année 2024.
- Depuis le 1^{er} décembre, notre députée est Sylvie Bonnet, Dino Cinieri lui ayant passé le relais. Elle conserve son mandat de conseillère départementale.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le jeudi 25 janvier 2024 à 20h30.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND.



La secrétaire,

Marie-Claire BARCOUDAT.